

## Journée nationale de mobilisation dans les hôpitaux

**Le 3 novembre dernier, l'alarme a résonné dans l'entier du secteur hospitalier suisse. Le personnel a dénoncé la dégradation des conditions de travail dans les hôpitaux.**

Depuis l'introduction d'un nouveau système de facturation en 2012, les hôpitaux publics sont soumis aux règles de la concurrence avec les DRG, soit la facturation au forfait par type de pathologie. De plus, avant la dernière modification de la LaMal, le financement public était réservé aux hôpitaux publics. Désormais, les cliniques privées peuvent figurer sur les listes hospitalières et être en partie financées par les cantons. Dans le canton de Vaud, 24 millions ont été versés en 2015 à des cliniques privées sur la base de ce nouveau modèle. Un montant immense lorsqu'on sait que le déficit du CHUV s'élève presque au même montant. Une des conséquences est que le personnel est fortement mis sous pression ! Ces mécanismes affaiblissent les hôpitaux publics face à des cliniques privées qui se concentrent sur des prestations rentables et qui octroient en même temps des moins bonnes conditions de travail au personnel.

### Un constat alarmant

De jour ou de nuit, les dotations en personnel dans les hôpitaux publics vaudois sont insuffisantes. Le problème s'accroît lorsque les directions ne remplacent pas les absences pour motif de maladie, accident ou maternité. Le stress se reporte ainsi sur l'équipe restante. Travailler dans ces conditions

met la santé en danger. Les épuisements professionnels se multiplient. Une infirmière raconte:

*«Souvent en arrivant le matin, je regarde le planning de la journée et je vois bien que notre effectif est insuffisant, que la journée sera intenable; j'ai envie de pleurer, de rendre mes clés et de partir».*

Aux dires de nombreuses professionnelles, la sécurité des patient-e-s est en danger. *«Notre objectif, finalement, c'est simplement que nos patients soient en vie à la fin de la journée, qu'il ne leur arrive rien»* disait récemment l'une d'entre elles.

Dans plusieurs établissements, les hiérarchies emploient des procédures de licenciement problématiques. Par exemple, des avertissements sont distribués à la ronde sans que les salarié-e-s ne puissent être véritablement entendus sur les faits reprochés. Le personnel des hôpitaux raconte aussi comment des collègues malades ou âgé-e-s ont été licencié-e-s ou poussé-e-s vers la sortie. En parallèle, on observe une augmentation des contrats précaires et à durée déterminée.

Le travail pourtant primordial et vital du personnel des hôpitaux n'est pas suffisamment reconnu. La quantité prime sur la qualité et les conditions salariales sont

toujours insuffisantes.

*«Ne pas pouvoir exercer notre travail comme nous l'avons appris, c'est une souffrance quotidienne»* disent presque tout-e-s les soignant-e-s, qui ne peuvent agir que dans l'urgence. Le constat est identique parmi le personnel administratif, technique, logistique.

### Ensemble, défendons les hôpitaux publics et nos conditions de travail !

Face à ces dégradations, le SSP a lancé la journée de mobilisation du 3 novembre dernier. De nombreuses personnes ont porté le badge de la mobilisation. Le SSP a tenu des stands avec des informations syndicales dans plusieurs sites hospitaliers durant la journée. Nous avons également recolté des questionnaires auprès du personnel des hôpitaux du canton pour évaluer les besoins en personnel dont les résultats seront bientôt rendus public. Pour clôturer la journée avec un signal fort, plus de 300 personnes ont défilé dans les rues de Lausanne pour alerter la population. Cette journée a été le début d'une campagne visant à tirer sérieusement la sonnette d'alarme. Le but est de continuer à se réunir entre collègues, évaluer les besoins, revendiquer ensemble pour améliorer les conditions de travail et défendre la qualité des soins dans les hôpitaux publics.



## Une pétition au HIB!

### **Le personnel de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) a récolté près de 400 signatures pour la négociation de meilleurs conditions de travail !**

En novembre 2013, le HIB est devenu un établissement de droit public. Malgré la revendication du personnel qui voulait que les conditions de travail soient celle de la Lpers vaudoise, une convention intercantonale oblige désormais l'établissement et les syndicats à réglementer les conditions de travail des salarié.e.s sous la forme d'une CCT de site.

Fin 2015, une assemblée générale du personnel du HIB a mandaté les syndicats SSP et Syna afin de négocier une CCT de site sur le modèle de celle négociée à l'Hôpital Riviera-Chablais (CCT Rennaz). Mais malgré plusieurs séances de discussion, la Direction et le Conseil d'Etablissement du HIB restent sourds aux revendications légitimes du personnel. Ils n'ont pour l'heure pas souhaité ouvrir de réelles négociations et font pression pour rejoindre la CCT Sanitaire parapublique vaudoise. Mais cette CCT n'est pour le moment pas ce que l'on peut obtenir de mieux en termes de conditions de travail. C'est une CCT générique pour tout le domaine des soins. Le Conseil d'Etablissement croit choisir une solution de facilité mais nous leur demandons de s'investir dans l'élaboration de bonnes conditions de travail pour le HIB.

Pour montrer la détermination du personnel, une assemblée générale du personnel du HIB en octobre 2016 a donc décidé à l'unanimité de lancer une pétition demandant une véritable ouverture des

négociations sur le modèle de la CCT Rennaz.

Les améliorations que permettrait cette CCT sont importantes. Elles touchent à de nombreux aspects des conditions de travail comme par exemple: meilleures grilles salariales, plannings transmis plus en avance permettant une meilleure conciliation entre vie familiale et professionnelle, meilleur congé maternité et parental, des pauses incluses dans le temps de travail, une augmentation des indemnités de nuit et un système de retraite anticipée.

La pétition a été un véritable succès puisque en quelques semaines près de 400 personnes (sur environ 700) ont signé la pétition. Les signatures ont été remises mi-décembre à la direction et au Conseil d'Etablissement par une délégation de la commission du personnel et des syndicats SSP et Syna.

Depuis, et contrairement à l'engagement pris lors de la remise de la pétition, le conseil d'Etablissement a unilatéralement écrit aux conseillers d'Etat vaudois et fribourgeois afin de trancher.

Pour le SSP, la situation est claire, soit le conseil d'Etablissement entre sérieusement en négociations avec le personnel et les syndicats pour une CCT de site, soit nous exigerons l'application de la Lpers fribourgeoise qui garantit les meilleures conditions de travail sur de nombreux points!

## **8 mars 2017**

### **Journée d'action des femmes pour défendre nos droits!**

**Rassemblement sur la place de la gare de nos villes ou villages à 17h30**

Alors que les violences contre les femmes, les discriminations salariales et à l'embauche, la précarité de nos emplois, en particulier ceux des femmes immigrées, restent sans réponse, le Parlement prévoit d'augmenter l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans! Pourtant, avez-vous déjà comptabilisé les heures non rémunérées - soins, éducation, ménage - faites par une femme au cours de sa vie? Cela représente bien plus d'un an de travail! Repousser notre droit à la retraite à 65 ans est une profonde injustice. Les femmes payeront l'entier de la facture de la réforme Prévoyance vieillesse 2020 (PV2020) alors que leurs rentes sont encore à 37% inférieures à celles des hommes! Le SSP s'est engagé à son dernier congrès à combattre cette réforme.

Pour dire notre solidarité avec les luttes de femmes locales et du monde entier, pour visibiliser les innombrables combats que nous devons mener, pour refuser toute concession sur nos retraites, **rassemblons-nous le 8 mars!**



## CCT SAN - Quels sont vos droits?

### Comment calculer mon annuité au début de l'année?

Sur votre contrat de travail et/ou votre fiche de salaire figurent les classes salariales correspondant à votre fonction : par exemple 5-7, 9-11 ou encore 17-19. L'annuité que vous recevrez, pour autant que vous soyez en poste depuis au moins 6 mois, sera celle de la classe occupée. Vous occupez une classe dès que vous en avez atteint le salaire minimum, en se basant sur le salaire brut à 100%.

Prenons un exemple : vous touchez, en travaillant à 60%, un salaire brut de 2520.- A 100%, cela donne 4200.- Vous occupez donc la classe 11, car vous avez dépassé le minimum qui est de 4139.- Vous n'êtes plus en classe 10, même si vous n'avez pas

atteint le salaire maximum de cette classe. Vous toucherez ainsi 84.- de plus/mois au prorata de votre pourcentage. Dans l'exemple choisi ce sera 50.40. Dès que vous aurez atteint le maximum de la dernière classe de l'amplitude, vous ne toucherez plus d'annuité. En reprenant l'exemple, si votre contrat indique que votre fonction va de la classe 9 à 11, lorsque vous aurez atteint le maximum de la classe 11, vous ne toucherez plus d'annuité.

Vous trouvez sur le site internet de la CCT l'échelle des salaires : [www.cctsan-vaud.ch](http://www.cctsan-vaud.ch)

N'hésitez à nous contacter pour vérifier que votre annuité vous a été correctement accordée !

### Comment calculer son salaire horaire?

La convention collective permet le paiement du salaire à l'heure. Cependant, ce salaire doit correspondre à la grille salariale de la CCT. Nous vous donnons un exemple pour une personne travaillant à 100% avec un salaire à 4'000.- et 5 semaines de vacances.

Salaire de base	$(4000 * 12) / (52.14 * 41.5) = 22.18$
Majoration pour vacances <sup>1</sup> et jours fériés <sup>2</sup>	<u>15.5%</u> 3.43
Sous total	25.62
Majoration 13ème salaire <sup>3</sup>	<u>8.33%</u> 2.14
<b>Salaire horaire total</b>	<b>27.76</b>

<sup>1</sup> Si vous avez le droit à 6 semaines de vacances le taux sera de 18.12%

<sup>2</sup> Le droit aux fériés est de 10 jours par années.

<sup>3</sup> Le 13ème salaire est dû à toute personne soumise à la CCT.



### Offre de formation SSP

Jeudi 23 mars 2017 / 09:30 - 17:00 / Hôtel Continental (Place de la gare 2)

#### Système de retraite: 1er et 2ème piliers

Ce cours présentera les caractéristiques essentielles du 1er pilier (AVS) et du 2ème pilier (prévoyance professionnelle). Il traitera également de l'actualité, à savoir l'évolution des débats autour de la réforme «Prévoyance vieillesse 2020», le projet de réforme du système de retraite présenté par le Conseil fédéral. A l'issue des débats aux Chambres, ce projet passera en effet en votation populaire, en 2017.

Coûts: gratuit pour les membres du SSP / 300.- CHF non-membres

Inscriptions: secrétariat central du SSP par e-mail ([central@ssp-vpod.ch](mailto:central@ssp-vpod.ch)), ou par tél. (021 340 00 00).



# Pour les professionnel-le-s de la santé : un syndicat pour faire valoir ses droits

Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social, etc.). C'est dans notre syndicat que sont organisé-e-s les ambulanciers-ières, les assistant-e-s en radiologie, les assistant-e-s en soins et santé communautaire, les infirmières et infirmiers, les aide-soignant-e-s, le personnel du nettoyage, les physiothérapeutes et les ergothérapeutes – bref : tous les employé-e-s du secteur de la santé.

Le SSP est une organisation indépendante des autorités et des partis. Ses prises de position, ses revendications, ses moyens d'action sont décidés démocratiquement par les membres. Les activités et prestations du SSP sont presque exclusivement financées par les cotisations de ses membres, qui sont fixées en fonction du salaire.

Le SSP mise sur la mobilisation des salarié-e-s au moyen d'actions, de manifestations et, si nécessaire, de débrayages et de grèves.

Le SSP intervient aussi sur le plan politique, notamment en lançant des référendums contre des projets de privatisation et contre le démantèlement des assurances sociales.

## REJOIGNEZ NOTRE SYNDICAT !

L'équipe du SSP agit avec vous :

- pour négocier les conditions de travail
- pour discuter des réformes en cours dans votre secteur et améliorer la situation
- pour soutenir concrètement les salarié-e-s sur leur lieu de travail
- en mettant tout en œuvre pour que les revendications des salarié-e-s soient prises en compte

## S'INFORMER, SE DEFENDRE, SE SYNDIQUER



### Déclaration d'adhésion:

0 Je déclare adhérer au Syndicat suisse des services publics (SSP) et je m'engage à en respecter les statuts et à verser mes cotisations de membre.

Prénom: ..... Nom: .....

Adresse: ..... Localité: .....

Mail: ..... Tél.: .....

Lieu de travail: ..... Profession: .....

Revenu annuel brut: ..... Date d'adhésion: .....

Mode de paiement des cotisations: par année/ par semestre/ par trimestre

Date et signature: .....

**A renvoyer à: SSP région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne**